

reil dont il s'agit, moyennant une juste indemnité à convenir à l'amiable ou à fixer par arbitrage ;

Au sieur Graham (James), domicilié à Bruxelles, Montagne de la Cour, n^o 74, chez le sieur Reading, son mandataire, un brevet de perfectionnement et d'importation, de huit années, pour des perfectionnements aux procédés propres à l'extraction du zinc, brevetés d'invention en France, pour quinze ans, le 24 juin 1846, en faveur du sieur Normandy (A.).

N. B. Ce brevet est soumis aux mêmes conditions que le précédent. (Monit. du 16 janv. 1847.)

24. — 5 JANVIER 1847. — *État dressé par le ministre de l'intérieur (M. le comte de Theux), en exécution de l'article 4 de la loi du 31 juillet et de l'arrêté royal du 7 août*

1834, et indiquant le prix moyen du froment et du seigle pendant la semaine du lundi 28 décembre 1846 au samedi 2 janvier 1847. (Monit. du 6 janvier 1847.)

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.
Anvers,	105	27 54	91	20 88
Arlon,	350	28 50	»	»
Bruges,	887	25 87	158	20 97
Bruxelles,	1,815	28 48	36	21 68
Gand,	996	27 13	110	23 24
Hasselt,	109	27 30	460	22 60
Liège,	4,435	26 65	2,700	21 75
Louvain,	2,250	27 96	448	21 77
Mons,	2,025	27 21	150	19 04
Namur,	63	27 08	106	20 45
Totaux . . .	12,315		4,259	
Prix moyen	27 27	21 71

25. — 6 JANVIER 1847. — *Loi contenant le budget du département de l'intérieur, pour l'exercice 1847 (1).* (Monit. du 9 janvier 1847.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du département de l'intérieur, pour l'exercice 1847, est fixé à la somme de six millions quatre cent soixante et

dix-huit mille huit cent cinquante-quatre francs quarante centimes (fr. 6,478,854 40 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, comte de Theux.

(1) Présentation à la chambre des représentants le 11 novembre 1847. — Rapport par M. de Brouckere le 7 décembre. — Discussion les 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23 et 24 décembre. — Adoption le

24 décembre par 59 voix contre 5 (1 abstention).

Rapport au sénat par M. le chevalier de Béthune le 29 décembre 1846. — Discussion et adoption le 31 à l'unanimité des 25 membres présents.

TABLEAU

Du budget du département de l'intérieur pour l'exercice 1847.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
	Ordinaires.	Extraordin.		
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000	"	} 256,550	
2. A. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. 176,350	202,050	"		
B. Brevets d'invention. 15,700				
C. Travail extraordinaire. 10,000				
Sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au budget.				
<i>Matériel.</i>				
3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	50,000	"	} 162,000	
<i>Frais de déplacement.</i>				
4. Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.	5,500	"		
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
Art. 1 ^{er} . Pensions.	150,000	"	} 162,000	
2. Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	5,000	"		
3. Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,000	"		
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
Art. 1 ^{er} . Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales.	24,050	"	} 274,050	
2. Deuxième partie des frais auxquels donneront lieu le recensement général de la population, et, sans que cette opération puisse en être retardée, celui de l'agriculture et de l'industrie.	"	250,000		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
Art. 1 ^{er} . Province d'Anvers.	97,000	"	} 942,582
2. Id. de Brabant.	105,975	"	
3. Id. de la Flandre occidentale.	98,250	"	
4. Id. de la Flandre orientale.	100,200	"	
5. Id. de Hainaut.	109,470	"	
6. Id. de Liège.	100,190	4,500	
7. Id. de Limbourg.	85,697	"	
8. Id. de Luxembourg.	89,700	"	
9. Id. de Namur.	88,400	"	
FRAIS DE MILICE.			
10. Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires.	63,000	"	
CHAPITRE V.			
FRAIS D'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
Art. 1 ^{er} . Traitement des commissaires d'arrondissement.	186,900	"	} 323,172
2. Émoluments pour frais de bureau.	113,772	"	
3. Frais de route et de tournées.	22,500	"	
CHAPITRE VI.			
VOIRIE VICINALE.			
Art. uniq. Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale.	295,800	"	295,800
CHAPITRE VII.			
FÊTES NATIONALES.			
Art. uniq. Frais de célébration des fêtes nationales.	30,000	"	30,000
CHAPITRE VIII.			
EAUX DE SPA.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses.	2,220	"	} 22,220
2. Frais de réparation des monuments de la commune de Spa.	20,000	"	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE IX.			
CONSTRUCTION ET RESTAURATION D'HÔTELS PROVINCIAUX.			
Art. 1 ^{er} . Quatrième quart des frais de construction de l'hôtel de l'administration provinciale du Luxembourg, à Arlon, et dépenses extraordinaires résultant de cette construction.	91,000	}	224,000
2. Premier tiers, les crédits antérieurs étant annulés, d'une somme de 400,000 fr., pour la restauration du palais de Liège.	133,000	}	
CHAPITRE X.			
ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, ETC.			
Art. 1 ^{er} . École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen.	153,500	}	177,500
2. Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	24,000	}	
CHAPITRE XI.			
AGRICULTURE.			
Art. 1 ^{er} . Indemnités pour bestiaux abattus.	220,000	}	623,500
2. Fonds d'agriculture.	78,500	}	
3. Encouragements à l'agriculture.	325,000	}	
CHAPITRE XII.			
MILICE.			
Art. uniq. Frais d'impression des listes alphabétiques.	1,600	}	1,600
CHAPITRE XIII.			
GARDE CIVIQUE.			
Art. uniq. Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides de camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achats, réparation et entretien des armes et équipements de la garde civique.	20,000	}	20,000
CHAPITRE XIV.			
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.			
Art. uniq. Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage.	8,200	}	8,200
CHAPITRE XV.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
Art. 1 ^{er} . Dotation en faveur de légionnaires et des veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pension de 100 fr. par personne aux décorés de la croix de Fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins.	90,000	}	143,000
Art. 2. Subside au fonds spécial des blessés de septembre.	}	25,000	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
	Ordinaires.	Extraordin.		
CHAPITRE XVI.				
INDUSTRIE.				
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>				
Art. 1 ^{er} . Encouragements à l'industrie.	65,000	"	} 572,500	
2. Subsidés en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; exécution de diverses mesures proposées par la commission d'enquête; distribution de métiers, etc.	"	150,000		
3. Frais présumés de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1847.	"	400,000		
4. Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n ^o 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications de brevets, frais d'administration (personnel et matériel).	17,500	"		
5. Musée de l'industrie nationale.	40,000	"		
CHAPITRE XVII.				
INSTRUCTION PUBLIQUE.				
<i>Enseignement supérieur.</i>				
Art. 1 ^{er} . Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Médailles et subsides pour le matériel.	631,800	"	} 1,887,630 40	
2. Frais des jurys d'examen pour les grades académiques.	92,000	"		
3. Dépenses du concours universitaire.	15,000	"		
<i>Enseignement moyen.</i>				
4. Frais d'inspection des athénées et collèges.	10,000	"		
5. Subsidés annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verriers), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage.	200,000	"		
6. Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	5,000	"		
<i>Enseignement primaire.</i>				
7. Frais d'inspection. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale, et subsides aux communes, — Matériel, constructions, réparations et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsidés à des établissements spéciaux. — Enseignement normal: écoles primaires supérieures.	913,830 40	"		
8. Subsidés pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles.	20,000	"		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE XVIII.			
LETTRES, SCIENCES ET ARTS.			
Art. 1 ^{er} . Lettres et sciences.	199,000	40,500	} 614,350
2. Archives du royaume. — Frais d'administration (personnel).	23,750	"	
3. Archives du royaume. — Frais d'administration (matériel).	2,600	"	
4. Frais de publication des inventaires des archives.	4,000	"	
5. Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale; crédit spécial pour faire face aux dépenses résultant de l'échange des archives dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg.	15,000	1,000	
6. Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État.	5,500	"	
7. Beaux-arts.	229,090	18,000	
8. Monument de la place des Martyrs.	2,000	"	
9. Cinquième et sixième septièmes pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon.	"	25,000	
10. Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	10,000	"	
11. Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments et commission royale des monuments.	36,000	5,000	
CHAPITRE XIX.			
SERVICE DE SANTÉ.			
Art. 1 ^{er} . Service médical. — Commissions médicales provinciales.	39,500	"	} 97,800
2. Encouragements et subsidés.	18,300	"	
3. Académie royale de médecine.	25,000	15,000	
CHAPITRE XX.			
ÉTAT CIVIL. — TABLES DÉCENNALES.			
Art. uniq. Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1833 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des art. 69 et 70 de la loi provinciale.	20,900	"	20,900
CHAPITRE XXI.			
Art. uniq. Dépenses imprévues et travail extraordinaire.	9,900	"	9,900
Total.	"	"	6,478,854 40